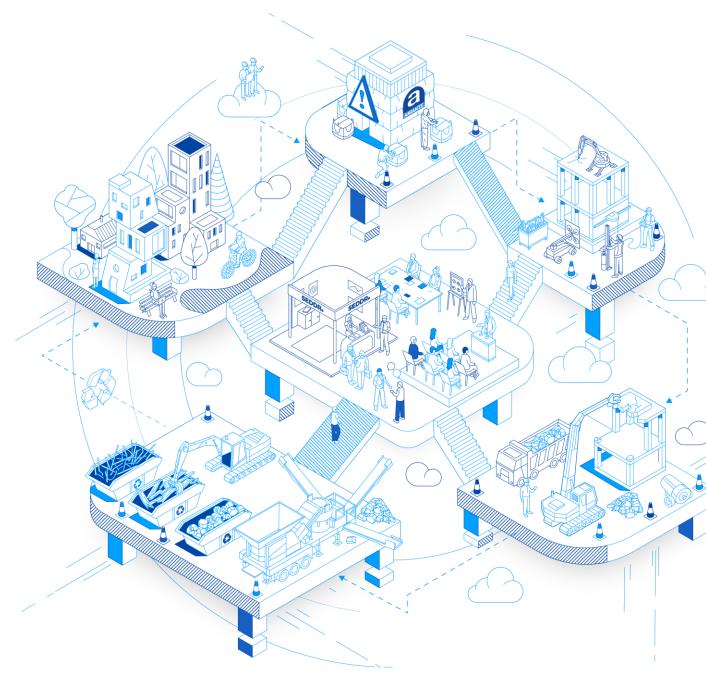


La REP PMCB Quels changements effectifs pour la filière du bâtiment

CD2E

Hôtel de Région Hauts de France 1^{er} décembre 2022

www.seddre.fr



Le Syndicat des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et Recyclage



Pôle Travaux

- Désamiantage/Déplombage
- Démolition/ Déconstruction
- Carottage-Sciage de béton au diamant







Pôle Recyclage

- Collecte-Tri-Massification
- Préparation matière



- 250 entreprises (Groupes et PME)
- 1,5 Milliard de CA
- 10 000 salariés

Les 5 changements fondamentaux résultants de la REP PMCB



- Le nouveau positionnement des 4 Eco organismes au centre de la filière
- Une forte incitation financière au tri à la source des déchets par la reprise progressivement sans frais
- L'amélioration du maillage territorial et le développement de nouvelles filières de valorisation et de réemploi par le biais de soutiens financiers et le lien institué avec les PRPGD.
- Une forte évolution du modèle économique pour certains acteurs de la filière (MOA, GDD et Entreprises de travaux...)
- Un système global qui a pour ambition d'embarquer des milliers d'entreprises pour parvenir à une économie plus circulaire



Le rôle central confié aux 4 EO



- Les objectifs de la REP sont définis par les Pouvoirs Publics via un Cahier des Charges et l'agrément de 4 Eco organismes :
 - Catégorie 1 (Minéraux): Ecominero et Valobat
 - Catégorie 2 (Autres): Valobat, Valdelia et Ecomaison



Valdeli/





- Ces EO collectent les écocontributions (A terme de 2 à 4 MM€ pour 46 MT soit 4 à 8% du cout des matériaux de construction)
- Ils ont pour objet de mettre en œuvre les objectifs qui leurs sont assignés par le CDC
 - Assurer la traçabilité
 - Réalisation d'études (développement du réemploi, écoconception, caractérisation des POP, déconstruction sélective, écomodulations, révisions des objectifs)
 - Taux de collecte, de valorisation et de réemploi/réutilisation par grande famille de produits de manière progressive
- Ils définissent les barèmes des soutien financiers à la reprise des déchets triés et les standards de tri pour l'éligibilité à ces soutiens
- Ils contractualisent avec les GDD opérationnel/financier (contrat type ou agrément)

Objectifs de recyclage par flux de matériaux

Matériaux	2024	2027
Béton	60%	60%
Métal	90%	90%
Bois	42%	45%
Plâtre	19%	37%
Plastiques	17%	24%

Une forte incitation pour mieux trier et valoriser les déchets de chantier



- A partir du 1^{er} janvier 2023, certains déchets triés à la source seront éligible à la reprise sans frais:
- Le dispositif est progressif :
 - 2023: 50% Traitement des Inertes et démarrage sur les PAV
 - 2024: 80% du Traitement des Inertes, 50% coûts de transport, collecte conjointe et chantier, éco modulation
 - 2025: Collecte en mélange et atteinte de 50% maillage
 - 2026: 80% coûts de transport
 - 2027: atteinte de 100% maillage territorial
- Il porte dans un ler temps sur les 7 Flux mais va se compléter sur d'autres flux (menuiseries...)
- La benne en mélange va devenir de plus en plus couteuse (TGAP, Contrôle vidéo en ISDND, Réduction des quotas)

TRIER POUR VALORISER!

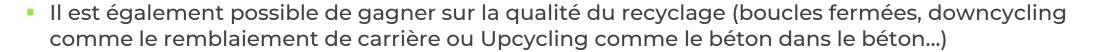


Amélioration du maillage et nouvelles filières de valorisation



La mission des Eco organismes va les conduire à orienter des pans entiers de l'activité du recyclage par le biais de la contractualisation et du financement:

- Objectif d'un maillage de reprise des déchets tous les 10 kms en zone dense et 20 kms en dehors à l'horizon 2027. A noter cependant :
 - La question de la réduction des DCT Publiques ouvertes aux professionnels
 - Le développement des points de Distribution
 - La difficulté d'ouvrir de nouvelles Déchetteries ou Plateformes
- Certaines filières disposent d'un modèle économique en place (ex: métaux, inertes, bois ou même plâtre)
 D'autres ne sont pas encore prêtes et nécessitent des soutiens pour se développer (ex: plastiques, Laines minérales, verre, Menuiseries, CSR ...)



• Enfin le **Réemploi** ouvre un champs du possible énorme mais pour lequel il existe encore de multiples freins (économiques, techniques, normatifs et assurantiels, organisationnels...)

Un changement de modèle économique



La REP génère cependant de fortes inquiétudes entre opportunités / Risques avec une gestion délicate de la phase transitoire:

- La gestion du déchets représente une part significative de la concurrence pour les entreprises de travaux (20% en démolition) et cette gestion permet d'amortir des frais généraux.
- La reprise sans frais du déchet trié supprime le cout mais qu'en est-il de la prestation de tri sur chantier? Qui va payer les suppléments de tri ou de dépose sélective?
- La MOA va payer plus cher ses matériaux de construction mais économies sur les déchets vont-elles compenser ces coûts supplémentaires?



- Les Fabricants vont devoir de plus en plus écoconcevoir leur produits et réincorporer des matériaux recyclés dans le cycle de production.
- Les Gestionnaires Déchets vont être très encadrés par les Eco organismes et perdrent une partie de leur autonomie (niveau des soutiens et valorisation des déchets). Auront-ils les moyens de continuer à investir?
- A quel niveau les Metteurs en Marché vont-ils devoir éco contribuer pour améliorer la gestion des déchets et leur valorisation?

La REP s'inscrit dans le cadre de l'économie circulaire



- La REP est issue de la Loi Anti-gaspillage et économie circulaire.
- Elle s'inscrit dans un ensemble de réglementations européennes et nationales qui tendent à promouvoir ce modèle de l'économie circulaire pour préserver la ressources naturelles et limiter les GES.
- La REP est donc un outil très puissant complèté par d'autres obligations réglementaires telle que le Tri 7 flux et différentes attestations, les réductions des quotas d'enfouissement, des obligations au niveau des achats publics ...
- Chacun comprend les enjeux mais les objectifs sont ambitieux immédiate partout et en tout lieu d'où une difficulté importante pour informer précisément et mobiliser les acteurs
- Il y aura sans doute des gagnants et des perdants mais ceux qui connaîtront au mieux l'ensemble des modalités de ces dispositifs auront plus de chances d'en sortir par le haut.



Merci pour votre attention



7-9, rue La Pérouse 75016 Paris

Tél: 01 40 69 53 20 syndicat@seddre.ffbâtiment.fr

www.seddre.fr







